

**SNTRS**



CNRS-INRIA  
INSERM-IRD

# ***En bref...***

**SNTRS-CGT – 7, rue Guy Môquet, 94800 Villejuif - Tel : 01 49 58 35 85 - Télécopie : 01 49 58 35 33**  
**Courrier électronique : sntrs-cgt-bn@vjf.cnrs.fr - Site web : http://www.sntrs.net**

**Numéro 48 du 23 juin 2003**

## **Dernières nouvelles du « front »**

### **Retraite : campagne de propagande du CNRS**

La direction du CNRS a décidé d'une réunion d'information sur la réforme des retraites, au cours de laquelle le Bureau des pensions du CNRS est chargé d'expliquer la réforme.

Mettre en place une telle réunion alors que le texte est encore en discussion à l'Assemblée Nationale, avant d'être soumis au Sénat, peut être assimilé à un travail de propagande gouvernemental. Le projet a déjà été modifié et les salariés attendent qu'il soit fondamentalement remis en cause.

Utiliser, au CNRS, comme dans d'autres services publics, des fonctionnaires à cet effet n'est pas acceptable. Cette volonté gouvernementale de « faire passer » une réforme à toute force, contre la volonté exprimée par la population, est la négation de la démocratie.

Faut-il donc que le gouvernement soit mis en difficulté sur ce dossier pour utiliser de telles méthodes ?

### **UNE CAMPAGNE ORCHESTRÉE**

L'information syndicale sur la réforme a marqué des points auprès des fonctionnaires malgré la campagne de propagande intense du gouvernement (coûts 13 millions d'euros) orchestrée avec le cabinet de consultants « Altedia » qui a « formé » 3 500 DRH pour un résultat dérisoire. Constat : la réforme est massivement minoritaire et impopulaire auprès des agents. J.P. Delevoye, après avoir, pendant des mois, dissimulé les conséquences aux agents, annonce l'installation d'un « simulateur » sur Internet pour estimer le futur niveau de pension. Il se refuse donc à engager une négociation avec les organisations syndicales en passant outre la puissance de la protestation dans la Fonction publique. Le dialogue social s'inscrit pour R. Soubie (patron d'Altedia) dans « 200 groupes d'expression » chargés d'identifier le malaise des fonctionnaires, analyser leur degré de compréhension... Rien de moins ! Toutefois cette consultation sélective et orientée, confirme que les difficultés demeurent sur l'allongement de la durée d'activité de 40 à 42 ans et la surcôte. Rien n'est réglé !



### **Parlement : allongement de la durée d'activité UN VOTE HONTEUX ?**

C'est dans la nuit du jeudi 19 juin au vendredi 20 juin qu'a été voté l'article 5 du projet de loi portant le durée d'activité cotisée nécessaire pour percevoir une pension à taux plein à 40 annuités (160 trimestres) pour tous en 2008.

Cette durée sera majorée dès 2009 d'un trimestre par an pour atteindre 41 ans en 2012 et 42 ans en 2020.

Pour la majorité UMP de l'Assemblée Nationale, il s'agit là d'une réforme majeure. Sur 577 députés, l'article 5 a été adopté par 87 voix pour et 20 contre de l'opposition PS - PC, qui a dénoncé la fin de la retraite à 60 ans (acquis de 1982).

Étaient donc "indisponibles" 470 députés, dont une large partie de membres de l'U.M.P., pour s'engager personnellement sur ce qu'ils jugent le cœur de la réforme.

**S'agit-il d'un vote honteux ?** Pourquoi n'applique-t-on pas à ces députés le "service non-fait" sur leurs émoluments dont ils ont voté une augmentation dès le début de la législature ?

Montreuil, le 20 juin 2003